COMPTE RENDU REUNION CONSEIL MUNICIPAL ST ANDRE DE BOEGE

Du 14 mars 2023

<u>Présents</u>: Bosson Jean-François, Degenève Patrick, Detraz Laurent, Bosson Hervé, Gaillard Laurent, Von Arx-Dupraz Chantal, Morandi Loris, Bisetti Mélodie, Julienne Marcel, Hominal Francis, Ruhin Marie-Luce, Gardrinier Jennyfer, Chiappani Mylène.

<u>Excusés</u>: Charrat Michel (a donné procuration à Jean-François Bosson), Isabelle Dupraz (a donné procuration à Chantal Von Arx-Dupraz).

Jennyfer Gardrinier est désignée secrétaire de séance.

Approbation du compte-rendu de février 2023.

Urbanisme

- Déclaration préalable Chardon Fabienne, 64 impasse de l'Ile. Changement de la toiture et bardage. Avis favorable.
- Déclaration préalable Agisson Baptiste, 240 route des Biollets, remplacement fenêtres. Avis favorable.
- Déclaration préalable Bosson Caroline, 445 route chez Calendrier, rénovation garage existant même dimension. Avis favorable.
- Déclaration préalable Khalfi Sonia, 631 chemin de Chez le Cadet, changement de destination d'un local en local professionnel. Demander des pièces complémentaires car les plans ne sont pas précis. A suivre.
- Déclaration préalable Pourchet Michel, 610 route de la Corbière, pose de panneaux photovoltaïques. Avis favorable.
- Suite de la demande permis de construire Fayolle Yohann. L'avis du CAUE a été respecté. Avis favorable au projet.
- Suite de la demande de construction d'une tiny house : comment s'applique le droit du sol ? Des réflexions restent à apporter. Les zones A et N sont préservées.
- Demande du GAEC le Plâne pour la pose d'un poulailler mobile sur roue. Pas besoin d'autorisation. Pas de remarque.
- Recours sur le permis de construire accordé à Mr Mme Bogard/Warmé « Les Reybaz » fait par Camille Donche, lié au réseau d'eau pluviale sur le terrain et sur la distance par rapport à la ferme. Après échange avec la DDT, c'est le règlement sanitaire qui s'applique. Demander aux pétitionnaires de faire mesurer la distance précise par un géomètre.

OAP Chef-lieu
Lors de la dernière réunion, il a été suggéré de faire des parkings souterrains. Pour savoir si le terrain s'y prête, une étude géotechnique a été demandée au bureau d'études Betech pour réaliser des sondages. Le montant du devis de 4740 € HT a été validé. L'atelier paysagiste qui s'était engagé dans le projet de l'étude de l'OAP s'est retiré. L'atelier Fontaine prend le relais dans le même montant de l'enveloppe. La prochaine réunion a lieu le 29 mars.
Gens du voyage
La communauté de communes, par le biais des communes a l'obligation de réaliser 8 aires familiales (1 aire = 4 caravanes) avec un point d'eau, l'assainissement et l'électricité. Chaque commune doit construire 1 aire sous le contrôle du schéma départemental. Le conseil municipal doit déterminer un emplacement sur la commune. Le terrain de l'ancienne station d'épuration est validé à 14 voix pour et 1 abstention.
Salle des fêtes
Les containers installés contre le mur de la salle des fêtes ont été déplacés de l'autre côté de la route suite à la demande de la commission de sécurité. Une réunion de chantier a été organisée pour la finition du sous-sol. Les artisans n'étaient pas tous présents.
Un règlement de location est en cours de rédaction ainsi que la détermination des tarifs pour la mise à disposition de la salle. Dès qu'il sera finalisé, il sera envoyé au conseil avant de le voter le mois prochain.
Commission sentier
La commission sentier composée d'élus, de personnes extérieures et d'un membre de la CCVV programment une réunion le 27 ou le 28 mars pour répertorier les sentiers à prioritiser et y travailler.
Travaux ONF
Le programme des travaux 2023 est validé pour un montant de 14 860 € HT. Des panneaux d'interdiction de circulation seront posés dans le massif de Vuan. Les communes de Fillinges, Viuz et St André se sont réunis pour écrire un règlement de circulation et rédiger un arrêté.

Les communes rurales de moins de 3000 habitants et prioritairement celles de moins de 1500 habitants peuvent être subventionnées pour des projets d'investissement par le conseil départemental au titre du « Plan Ruralité Départemental ». Préparer et déposer un dossier.

Plan ruralité départemental

Tour de France

Une réunion a eu lieu à Annecy pour l'organisation du tour de France « amateurs » du dimanche 9 juillet. 16 000 coureurs sont attendus. Le départ se fera d'Annemasse. Pour ce qui est du passage à St André, il faudra assurer la sécurité du Pont de la Molertaz jusqu'à l'entrée de la zone artisanale. Toutes les routes perpendiculaires à la départementale 20 seront fermées. Associer quelques membres d'associations communales pour coordonner le parcours.

Coût final de la traversée de Curseille		
Travaux	629 548 €	
Maitrise d'œuvre	37 100 €	
Réseaux fibre, électricité, télécom, éclairage public . 100 000 € ont été payés par le Syane . 180 000 € ont été payés par la commune	280 000 €	
Reprise réseau d'eau payée par le SRB	150 000 €	
Subvention versée par le département	226 000 €	
Subvention versée par la région	116 000 €	
Ecole de St André		

Chantal donne le compte-rendu du conseil d'école et fait part de leurs doléances :

Les institutrices ont présenté le projet de voyage de la classe découverte en Savoie aux parents prévu en juin dont la commune a versé une subvention de 2500 €.

Les délégués de classe demandent de planter des arbres dans la cour de l'école. Ce n'est pas possible car il y a les réseaux de chaleur installés sous le sol. Mettre un abri en cas de forte chaleur.

Le support de la boite à livre est terminé.

Le mur de l'école sera crépi cette semaine et le panneau « ECOLE » sera installé.

Des discussions liées à certains problèmes à la cantine ont été évoqués.

Marie-Sylvie qui s'occupe de la cantine, du ménage de l'école, de la mairie, de l'immeuble est arrêtée pour un temps indéterminé. Pour la cantine, le prestataire « La Cordée, qui livre les repas, mettra à disposition une personne pour aider Claire. Pour le ménage de l'école, Jeanine sera accompagnée de Chantal ou Marie-Luce. Pour le ménage dans les autres bâtiments, un devis a été demandé à une entreprise extérieure. Ce devis est validé pour un montant de 360 €/mois.

Ecole maternelle intercommunale
Marie-Luce donne le compte-rendu du conseil d'école :
127 enfants sont inscrits pour l'année scolaire 2023-2024.
Les élèves travaillent actuellement sur les robots, le tri et le recyclage des déchets.
Budget
Ebauche du budget primitif qui sera voté le mois prochain, discussions et choix des travaux d'investissemen prévoir.
Divers

Une partie de la route de « Sur Vuan » a été bornée en présence des riverains pour définir l'emplacement exact de la route et de ce fait vérifier la plantation des haies. Continuer le bornage « impasse de la Roche à l'Abbé ».

Containers ordures ménagères Chez Calendrier: afin de vider les 2 containers et de repartir le chauffeur du camion doit manœuvrer et faire une marche arrière, ce qui est interdit par le prestataire. Ils seront donc enlevés de leur emplacement actuel et seront posés en haut de la route.

Léman Habitat, gestionnaire des logements locatifs de la commune jusqu'au 31 décembre 2022 a clôturé les comptes.

Commissions communales:

- Voirie : elle fera le tour des routes communales samedi 25 mars et fera le point pour prévoir les travaux à réaliser.
- Information, communication: préparation du bulletin municipal jeudi 25 mars.